Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260446-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-04-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21 Mars 2026		Présents :	19
Date d'affichage : 21 Mars 2026		Pouvoir :	0
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-six mars,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (19) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Était excusé :0

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE COMITES CONSULTATIFS

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises au Conseil municipal. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit.

Parallèlement, le conseil municipal ayant la volonté d'associer des administrés à la préparation des décisions du conseil sur des domaines précis, il est possible de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune selon le CGCT et notamment son article L 2143-2 ;

Il est bien précis que ces instances n'ont aucun pouvoir de décision.

Le conseil municipal est invité à approuver les commissions et comités consultatifs suivants :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260446-DE

N°	COMMISSIONS MUNICIPALES	COMITÉS CONSULTATIFS	GROUPE DE TRAVAIL
1	Finances	Environnement, Patrimoine, Tourisme, Développement et aménagement durable	Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
2	Urbanisme - Habitat - Lotissement	Affaires scolaires et périscolaires	
3	Commerce et Développement économique	Voirie-Chemins ruraux- Réseaux et Cimetière	
4	Organisation des services et du personnel	Bâtiments-Illuminations et Sécurité	
5	Communication	Vie associative-Sports et Loisirs	
6		Petite enfance -Enfance- Jeunesse-Culture	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la composition des différentes commissions et comités. Ceux-ci seront composés, de leur président, d'élus et/ou d'habitants de la commune selon qu'il s'agisse d'une commission municipale ou d'un comité consultatif soit de 6 à 9 membres en plus du président.

DECIDE la création de 5 commissions municipales permanentes, de 6 comités consultatifs et d'un groupe de travail comme présentés ci-dessus,

APPROUVE la composition suivante des commissions municipales : un adjoint référent, d'adjoint(s) associés et les membres du conseil municipal et/ou d'habitants de la commune selon qu'il s'agisse d'une commission municipale ou d'un comité consultatif soit de 6 à 9 membres.

NOMME les membres du conseil municipal suivants aux différents postes d'adjoints au maire :

1ère adjointe : Madame FERARD Christine,

-en tant qu'adjointe référente, dans les domaines suivants :

Finances
Organisation des services et du personnel
Petite enfance

-en tant qu'adjointe associée, dans le domaine :

Communication
Affaires scolaires-périscolaires
Enfance-Jeunesse
Culture

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260446-DE

2ème adjoint : Monsieur BEAUGENDRE Gérard

-en tant qu'adjoint référent, dans les domaines suivants :

Urbanisme-Habitat- Lotissement
Commerce et Développement économique
Environnement, Patrimoine, Tourisme, Développement et aménagement durable
Voirie, chemins ruraux – Réseaux et cimetière

-en tant qu'adjoint associé, dans le domaine suivant :

Finances
Bâtiments-Illuminations et Sécurité
Plan Communal de Sauvegarde (groupe de travail)

3ème adjointe : Madame GILLOUARD Marie-Paule

-en tant qu'adjointe référente, dans le domaine suivant :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

-en tant qu'adjointe associée, dans le domaine suivant :

Organisation des services et du personnel
Vie associative

4ème adjoint : Monsieur GOUGEON Philippe

-en tant qu'adjointe référent, dans le domaine suivant :

Communication
Vie associative – Sports et Loisirs
Culture

5ème adjointe : Madame BENARD Claudie,

-en tant qu'adjointe référente, dans les domaines suivants :

Affaires scolaires-périscolaires
Enfance- Jeunesse

-en tant qu'adjointe associée, dans le domaine suivant :

Petite enfance

Conseillère municipale : Madame PAQUET Michèle

en tant que conseillère municipale déléguée référente, dans le domaine suivant :

Bâtiments Illuminations et Sécurité

-en tant conseillère municipale déléguée associée, dans le domaine suivant :

Voirie, Chemins ruraux -Réseaux et Cimetière

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON-en-VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260446-DE